Canadian Centre for Occupational Health and Safety

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

LA FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

Guide de base de l'usager

P87-16F

LA FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

Guide de base de l'usager

Jessie M Callaghan
Catherine J Dumschat
Robert F Whiting

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Décembre 1987

CCOHS/CCHST

91-01589/

LA FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES -- GUIDE DE BASE DE L'USAGER

Chaque document produit par le CCHST est soumis à une série de révisions. Dans le cadre de ce processus de révision, on demande à des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs d'examiner les versions préliminaires des documents du CCHST et de juger de leur exactitude sur le plan technique et de leur utilité pour l'usager.

Le CCHST s'efforce de s'assurer que l'information qu'il distribue est exacte et exhaustive. Cependant, il est entendu qu'il ne se porte pas garant que ladite information est exacte et exhaustive et il ne sera tenu responsable d'aucun dommage ni d'aucune perte subis par suite de l'utilisation d'une information inexacte ou incomplète.

Cette publication est offerte dans les deux langues officielles.

This publication is available in both official languages.

NUMÉRO DU CCHST P87-16F
ISBN 0-660-92302-5
NUMÉRO DE CATALOGUE MAS CC273-2/87-16F

Date de publication : 1987

---

250 rue Main est
Hamilton Ontario
L8N 1H6
(416) 572-2981
Télex 061-8532
Fax 416-572-2206

CCOHS/CCHST

TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION	(ii)
I.	IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT	1
II.	INGRÉDIENTS DANGEREUX	3
III.	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES	4
IV.	RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	5
V.	RÉACTIVITÉ	6
VI.	PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES/DANGERS POUR LA SANTÉ	7
	Voies d'exposition	8
	Effets d'une exposition aigue au produit	8
	Effets d'une exposition chronique au produit	9
VII.	PREMIERS SOINS	10
VIII.	MESURES PRÉVENTIVES	12
	Mesures techniques	12
	Équipement de protection individuelle	13
IX.	ENTREPOSAGE ET MANUTENTION	15
	Consignes d'entreposage	15
	Équipements et méthodes de manutention	15
X.	MARCHE À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT	16
	Nettoyage	16
	Élimination des déchets	16
XI.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
	CONCLUSION	18
	Points importants à considérer lorsqu'on consulte une FTSS	19

CCOHS/CCHST

INTRODUCTION

Une fiche technique sur la sécurité des substances (FTSS)* fournit les principaux renseignements ayant trait à une substance ou à un produit chimique : les propriétés de la substance et les risques possibles qu'elle présente, la façon de l'utiliser en toute sécurité et les mesures à prendre en cas d'urgence.

Le présent document aide la personne qui n'a pas de connaissances techniques à interpréter la FTSS en lui fournissant les explications nécessaires au sujet des dangers possibles et des précautions qui s'imposent si on désire utiliser un certain produit chimique avec sécurité.

Même si leur apparence diffère, les FTSS de diverses compagnies devraient toutes renfermer les mêmes renseignements fondamentaux. Le présent guide a été préparé au moyen des sections et en-têtes faisant partie d'une FTSS type (figure 1) d'usage actuel.

Les FTSS ne sont pas rédigées strictement à l'intention des superviseurs et des travailleurs qui utilisent le produit, mais aussi à celle des pompiers, médecins, hygiénistes du travail, directeurs de la sécurité, ingénieurs, spécialistes de l'environnement et autres. L'information qui s'adresse à l'un de ces groupes pourrait être sans intérêt pour l'autre. C'est pourquoi la FTSS renferme parfois des renseignements dont vous n'avez pas besoin.

La FTSS est un point de départ essentiel lorsqu'on désire élaborer un programme d'hygiène et de sécurité complet en ce qui a trait à une substance chimique. Cependant, les FTSS ne fournissent pas à elles seules toute l'information nécessaire. Puisqu'elles sont rédigées par les fabricants ou fournisseurs, elles ont tendance à donner des renseignements généraux et condensés qui peuvent s'appliquer à des situations de travail très diverses. Il faut aussi tenir compte des lois qui s'appliquent dans chaque région et qui ne sont pas expliquées dans la FTSS.

---

* On rencontre aussi d'autres appellations.

CCOHS/CCHST

En lisant une FTSS, il faut se rappeler qu'il existe trois genres de dangers pouvant découler de l'utilisation d'un produit chimique :

- les dangers pour la santé, par exemple le contact de la peau avec un acide fort pouvant causer une brûlure;

- les risques d'incendie, par exemple le fait que le gaz propane s'enflamme facilement et peut exploser;

- les risques de réactivité, par exemple le fait qu'un gaz nuisible se dégage lorsqu'on mélange de l'ammoniac avec un agent de blanchiment domestique.

Il faut veiller à ce que la FTSS décrive bien toutes les mesures de prévention et d'urgence ayant trait à chacun des dangers que présente la substance chimique en question. Vous trouverez en page 19 une liste des points importants à considérer lorsqu'on consulte une FTSS.

Pour obtenir des renseignements ou des conseils supplémentaires, vous avez le choix entre plusieurs sources, dont les suivantes : votre superviseur, votre comité d'hygiène et de sécurité, le spécialiste en hygiène et sécurité de votre compagnie ou de votre syndicat, le fabricant du produit, le fournisseur, des experts-conseils en hygiène et sécurité au travail, l'organisme gouvernemental responsable de l'hygiène et de la sécurité au travail dans votre région et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Les FTSS renferment souvent des termes techniques ou spécialisés. Le CCHST explique ces termes dans une publication intitulée "La fiche technique sur la sécurité des substances -- Une explication des termes courants".

CCOHS/CCHST

Figure 1 - Exemple de fiche technique sur la sécurité des substances

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES			
SECTION I - IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT			
Nom du produit/de la substance/de marque		Code du produit	
Nom et adresse du fabricant		Nom et adresse du fournisseur	
N° au travail	N° d'urgence	N° au travail	N° d'urgence
Utilisation du produit			

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX			
Ingrédients dangereux	Quantité approximative (%)	Numéro CAS	Limites d'exposition

SECTION III - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES	
État physique ☐ gaz ☐ liquide ☐ solide	
Aspect physique et odeur	
Seuil olfactif (ppm)	Gravité spécifique
Pression de vapeur (mm Hg)	Densité de vapeur (air = 1)
Taux d'évaporation	Point d'ébullition (°C)
Point de congélation/de fusion (°C)	Solubilité dans l'eau (20 °C)
% de volatilité (par volume)	pH
Densité (g/mL)	Coefficient de distribution huile/eau

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	
Si OUI, dans quelles conditions?	
Inflammable - ☐ OUI ☐ NON	
Agent d'extinction	TMD : Classification d'inflammabilité
Point d'éclair (°C) et méthode	Température d'auto-ignition (°C)
Limite supérieure d'explosivité (% par volume)	Limite inférieure d'explosivité (% par volume)
Mesures spéciales	Produits de combustion dangereux
Dangers d'explosion	
Sensibilité au choc mécanique	Sensibilité à la décharge statique

CCOHS/CCHST

SECTION V - RÉACTIVITÉ	
Stable - ☐ OUI ☐ NON	Si NON, dans quelles conditions?
Polymerisation dangereuse - ☐ OUI ☐ NON	Si OUI, dans quelles conditions?
Incompatibilité avec d'autres substances - ☐ OUI ☐ NON	Si OUI, lesquelles?
Produits de décomposition dangereux	

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES/DANGERS POUR LA SANTÉ	
Voies d'exposition ☐ Contact avec la peau ☐ Absorption par la peau ☐ Contact avec les yeux ☐ ☐ Inhalation ☐ Ingestion	
DL_{50}	CL_{50}
Effets d'une exposition aigue au produit	
Effets d'une exposition chronique au produit	

SECTION VII - PREMIERS SOINS			
Peau	Yeux	Inhalation	Ingestion

CCOHS/CCHST

SECTION VIII - MESURES PREVENTIVES		
Mesures techniques (par ex. ventilation, isolation du procede)		
Équipement de protection individuelle		
Gants (genre de tissu)	Protection des voies respiratoires	Protection des yeux
Vêtements	Autre	

SECTION IX - ENTREPOSAGE ET MANUTENTION
Consignes d'entreposage
Équipements et methodes de manutention

SECTION X - MARCHE À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DEVERSEMENT
Nettoyage
Élimination des déchets

SECTION XI - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
Indications particulières quant à l'expedition
Sources consultées

Rédigée par (groupe, service, etc.)	N° de telephone	Date

CCOHS CCHST

I. IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES			
SECTION I - IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT			
Nom du produit/de la substance/de marque		Code du produit	
Nom et adresse du fabricant		Nom et adresse du fournisseur	
N° au travail	N° d'urgence	N° au travail	N° d'urgence
Utilisation du produit			

La première chose à faire en recevant une FTSS est de s'assurer qu'elle correspond bien à la substance qu'on utilise. La section "Identification et utilisation du produit" vous fournit l'information nécessaire à cette fin.

L'information apparaissant dans la section "Nom du produit/de la substance/de marque" sur la FTSS doit être exactement la même que sur l'étiquette du produit. Il faut aussi chercher sur l'étiquette un signe d'identification particulier, comme une série de chiffres ou de lettres. Selon l'origine du produit, ce signe d'identification pourrait être appelé code du produit, numéro de référence du produit ou numéro de catalogue. Ce signe d'identification doit lui aussi correspondre à celui qui est donné sur la FTSS. Il est particulièrement important de vérifier le signe d'identification lorsque le nom du produit désigne un groupe ou un genre de produits.

Les renseignements relatifs à l'utilisation du produit servent à confirmer que vous utilisez bien le produit aux fins prévues par le fabricant ou le fournisseur et que vous avez en mains la FTSS appropriée.

Si vous utilisez le produit à des fins qui ne sont pas mentionnées sur la FTSS, vous devriez vous adresser au fabricant ou fournisseur pour savoir si le produit peut être utilisé sans danger dans votre cas et pour vous assurer que vous avez bien la FTSS appropriée. Il se pourrait que l'information donnée sur la FTSS ne s'applique pas à votre cas si vous n'utilisez pas le produit tel que prévu.

Les produits chimiques peuvent vous parvenir directement du fabricant dans leur emballage d'origine, ou être placés dans d'autres contenants par un fournisseur ou un distributeur. Dans certains cas, le fabricant et le fournisseur ne font qu'un.

Si le nom et l'adresse du fabricant ou du fournisseur sont donnés sur l'étiquette, vérifiez s'ils sont les mêmes que sur la FTSS pour vous assurer qu'il s'agit bien du même produit.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements en composant le numéro de téléphone donné. Au départ, on peut s'adresser à l'auteur de la FTSS, dont le nom apparaît généralement à la fin de la fiche. La FTSS donne parfois un numéro de téléphone à composer en cas d'urgence.

Il est très important de tenir les FTSS à jour. La date de rédaction de la FTSS apparaît généralement à la fin de la fiche. Si vous doutez que la FTSS soit à jour, communiquez avec le fabricant ou le fournisseur. Une FTSS ne devrait jamais dater de plus de trois ans.

II. INGRÉDIENTS DANGEREUX

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX			
Ingrédients dangereux	Quantité approximative (%)	Numéro CAS	Limites d'exposition

Tous les ingrédients pouvant être dangereux doivent être listés sur la FTSS et la quantité (pourcentage approximatif) de chaque ingrédient doit aussi être donnée.

Il arrive parfois qu'un ingrédient ne soit pas identifié parce qu'il est considéré comme secret de fabrication. Lorsqu'un ingrédient répond aux critères relatifs aux secrets de fabrication, la FTSS porte une indication à cet effet. Lorsqu'un ingrédient présente des dangers possibles, ceux-ci doivent être décrits sur la FTSS même s'il y a secret de fabrication.

Les limites d'exposition peuvent être données dans la section "Ingrédients dangereux", "Propriétés toxicologiques" ou "Mesures préventives", selon le cas.

Les FTSS donnent ordinairement des limites d'exposition courantes, comme les SAE (seuils admissibles d'exposition) qui sont les TLV (Threshold Limit Values) établis par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH). Cependant, les limites d'exposition admissibles au Canada peuvent être différentes, selon le domaine administratif dont elles relèvent (provincial, territorial, fédéral). Votre compagnie doit se conformer aux limites admissibles selon la loi et ce ne sont pas toujours les mêmes que celles qui apparaissent sur la FTSS.

D'autres renseignements relatifs aux ingrédients du produit peuvent être donnés dans cette section, comme par exemple le numéro CAS (Chemical Abstract Service). Ces renseignements peuvent servir à confirmer l'identité d'un ingrédient ou à obtenir des renseignements supplémentaires.

III. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

SECTION III - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES	
Etat physique - ☐ gaz ☐ liquide ☐ solide	
Apparence et odeur	
Seuil olfactif (ppm)	Gravité spécifique
Pression de vapeur (mm Hg)	Densité de vapeur (air = 1)
Taux d'évaporation	Point d'ébullition (°C)
Point de congélation/de fusion (°C)	Solubilité dans l'eau (20 °C)
% de volatilité (par volume)	pH
Densité (g/mL)	Coefficient de distribution huile/eau

La section "Propriétés physiques" décrit la substance proprement dite et donne des renseignements techniques sur ses propriétés.

Vous devriez vous assurer que la description de la substance (son état physique et son aspect physique) correspond au produit que vous utilisez ou que vous avez l'intention d'utiliser, car autrement il se pourrait que la FTSS ne soit pas appropriée ou que la substance ait vieilli ou se soit décomposée pendant l'expédition ou l'entreposage. Dans un cas comme dans l'autre, l'information que renferme la FTSS ne s'appliquerait pas et il faudrait obtenir des conseils supplémentaires.

Le reste des renseignements donnés dans cette section servent à déterminer les conditions dans lesquelles le produit peut présenter certains dangers. Les spécialistes qui établissent les techniques de travail utilisent cette information pour mettre au point des méthodes visant à limiter l'exposition en milieu de travail, pendant l'entreposage et la manutention, en cas de déversement et ainsi de suite.

Les différentes propriétés physiques ordinairement données sur une FTSS sont expliquées dans une publication du CCHST intitulée "La fiche technique sur la sécurité des substances -- Une explication des termes courants".

IV. RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	
Inflammable - ☐ OUI ☐ NON Si OUI, dans quelles conditions?	
Agent d'extinction	TMD : Classification d'inflammabilité
Point d'éclair (°C) et méthode	Température d'auto-ignition (°C)
Limite supérieure d'explosivité (% par volume)	Limite inférieure d'explosivité (% par volume)
Mesures spéciales	Produits de combustion dangereux
Dangers d'explosion	
Sensibilité au choc mécanique	Sensibilité à la décharge statique

La section "Risques d'incendie et d'explosion" a pour but de décrire la nature du risque d'incendie que présente la substance en question. On y trouve de l'information pouvant servir à choisir et à disposer des agents d'extinction de façon appropriée et à prévoir les meilleures mesures qu'il est possible de prendre en cas d'incendie dans une situation de travail donnée. Les renseignements qui font partie de cette section s'adressent principalement aux pompiers et aux secouristes.

Si le produit présente un risque d'incendie, il importe de connaître les précautions particulières qui s'imposent en cas d'incendie ainsi que les méthodes de contrôle visant la prévention. Il faut aussi connaître les mesures d'urgence qui s'appliqueraient précisément si un incendie se déclarait à votre lieu de travail.

V. RÉACTIVITÉ

SECTION V - RÉACTIVITÉ	
Stable - ☐ OUI ☐ NON	Si NON, dans quelles conditions?
Polymérisation dangereuse - ☐ OUI ☐ NON	Si OUI, dans quelles conditions?
Incompatibilité avec d'autres substances - ☐ OUI ☐ NON	Si OUI, lesquelles?
Produits de décomposition dangereux	

La section "Réactivité" décrit la stabilité de la substance en question et toute condition susceptible de produire une réaction dangereuse. Une substance instable peut se décomposer et produire d'autres substances chimiques qui présentent des dangers différents. Il se pourrait, par exemple, que les produits de décomposition soient plus toxiques que la substance d'origine. L'exposition à la chaleur ou au soleil et le vieillissement sont des conditions qui peuvent entraîner la décomposition d'une substance instable. C'est pourquoi des précautions particulières s'imposent pour l'entreposage et la manutention d'une telle substance.

Certaines substances incompatibles peuvent produire une réaction violente ou une explosion si on les mélange ou si elles entrent en contact les unes avec les autres. Il faut entreposer ces substances séparément et éviter de les mélanger, si ce n'est selon un procédé spécial.

Il faut consulter cette section lorsqu'on désire éviter de mélanger des substances incompatibles et prévoir un entreposage exempt de danger.

VI. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES/DANGERS POUR LA SANTÉ

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES/DANGERS POUR LA SANTÉ	
Voies d'exposition ☐ Contact avec la peau ☐ Absorption par la peau ☐ Contact avec les yeux ☐ ☐ Inhalation ☐ Ingestion	
DL_{50}	CL_{50}
Effets d'une exposition aigue au produit	
Effets d'une exposition chronique au produit	

La section "Propriétés toxicologiques" décrit les façons dont on peut être exposé au produit et les effets nuisibles qui peuvent résulter d'une telle exposition.

Les effets sur la santé sont décrits de façon générale et on doit se rappeler que chaque personne peut avoir des réactions différentes au même produit. De plus, la façon dont on utilise le produit influe sur la nature du risque qu'il présente.

Lorsqu'une FTSS décrit les effets qu'une substance produit sur les animaux, c'est qu'on ne possède pas assez d'information au sujet des effets que cette substance produit sur les êtres humains. Il est important de se rappeler que la substance ne produira pas nécessairement les mêmes effets sur les êtres humains que sur les animaux, mais si on interprète ces données soigneusement, on peut en tirer une meilleure compréhension de la façon dont la substance affecte l'homme.

La description des effets possibles sur la santé comprend parfois des termes médicaux qui ne sont pas faciles à comprendre. Dans ce cas, il faut consulter une personne qui s'y connaît en matière de termes médicaux, par exemple un médecin ou une infirmière, pour tirer la chose au clair. Même un dictionnaire médical ne donne pas toujours une définition complète et compréhensible.

En connaissant les effets que la substance peut produire sur la santé, on comprend mieux l'importance des mesures de sécurité dans les méthodes de travail et du port de l'équipement de protection approprié.

Vous devriez aussi communiquer à votre médecin de famille l'information relative aux effets sur la santé. Il pourra ainsi suivre vos antécédents professionnels, surveiller votre santé et établir un lien possible entre vos symptômes et la surexposition à certaines substances en milieu de travail.

Voies d'exposition

Les renseignements donnés sous cet en-tête décrivent la façon dont vous pouvez être exposé à la substance. Les matières chimiques peuvent produire des effets nuisibles au point de contact avec le corps, en étant absorbées par lui, ou des deux façons. Une fois absorbées par le corps, les matières chimiques peuvent s'attaquer à des organes ou systèmes éloignés du point de contact. Par exemple, le phénol absorbé par la peau peut causer l'insuffisance rénale.

Les substances chimiques peuvent pénétrer dans l'organisme par la peau, les yeux, le système respiratoire par inhalation (on les respire) et le système digestif ou gastro-intestinal par ingestion (on les avale). L'importance de chaque voie d'exposition varie d'un produit à l'autre en fonction de plusieurs facteurs, dont les propriétés physiques de la substance et la façon dont on s'en sert.

Pour de plus amples renseignements concernant les voies d'exposition, consulter la publication du CCHST intitulée "Comment les matières chimiques du milieu de travail pénètrent dans l'organisme".

Effets d'une exposition aigue au produit

On dit qu'une exposition est aigue lorsqu'elle se produit sur une courte période, c'est-à-dire sur une durée de quelques minutes, quelques heures ou quelques jours.

Les problèmes occasionnés par une surexposition aigue se manifestent ordinairement au moment de l'exposition. Cependant, il arrive parfois que les effets sur la santé ne se fassent sentir que plusieurs heures ou mêmes plusieurs jours après la surexposition.

Il est important de connaître les effets typiques d'une surexposition à court terme, car ces symptômes attirent l'attention sur le fait qu'il y a surexposition accidentelle. Il se pourrait, par exemple, que les systèmes de contrôle du lieu de travail aient fait défaut. Tout symptôme qui semble pouvoir être associé à l'utilisation de certaines substances doit être signalé de manière à ce que le lieu de travail soit inspecté et qu'on en découvre la cause. Les causes possibles d'un symptôme sont très diverses : il se pourrait, par exemple, qu'une substance ait traversé vos gants ou que le système de ventilation ait fait défaut. Les symptômes ne sont parfois pas attribuables à une surexposition en milieu de travail, mais plutôt à un facteur étranger, comme un rhume par exemple.

Les effets d'une surexposition à des faibles concentrations de la substance en question sont ordinairement décrits en premier sur la FTSS. On peut ensuite passer aux effets possibles d'une surexposition moyenne ou grave. Il faut connaître la nature de ces symptômes pour être en mesure de reconnaître la possibilité qu'une surexposition entraîne des effets graves.

Effets d'une exposition chronique au produit

Une exposition chronique est une exposition à long terme. C'est-à-dire qu'elle se produit sur une période de plusieurs mois ou années. On peut aussi dire de ce genre d'exposition qu'elle est prolongée ou répétée.

Une maladie occasionnée par une surexposition à long terme peut évoluer très lentement et ne se manifester que plusieurs années après que l'exposition a cessé. Vous devez savoir que même en l'absence de symptômes au moment de la surexposition, une maladie pouvant y être rattachée peut se déclarer des mois ou des années plus tard. Il se pourrait, par exemple, qu'une personne exposée à l'amiante n'éprouve aucun problème respiratoire sur le coup, mais finisse par être atteinte du cancer du poumon plusieurs années plus tard. C'est pourquoi il est très important de se conformer aux mesures de contrôle établies pour la tâche que vous effectuez.

VII. PREMIERS SOINS

SECTION VII - PREMIERS SOINS			
Peau	Yeux	Inhalation	Ingestion

La section "Premiers soins" décrit les mesures à prendre immédiatement en cas de surexposition à la substance en question. Les premiers soins ont pour but de réduire au maximum la lésion immédiate et la possibilité d'incapacité par la suite. Dans les cas graves, il est nécessaire d'administrer les premiers soins pour garder la victime en vie.

Il faut connaître l'information relative aux premiers soins avant de commencer à utiliser une substance, car il n'est plus temps de trouver et de lire une FTSS en cas d'urgence. Tous ceux qui travaillent à proximité d'une substance dangereuse devraient réviser les mesures de premiers soins de temps à autre et tous devraient savoir où se trouvent le matériel et les dispositifs de premiers soins, comme la fontaine oculaire et la trousse de premiers soins.

Les travailleurs doivent connaître la marche à suivre pour être en mesure d'administrer les premiers soins nécessaires en cas d'exposition aux substances dangereuses qu'on utilise dans leur zone de travail. Dans la plupart des cas, une formation élémentaire en matière de premiers soins est suffisante, mais il est parfois nécessaire d'avoir des connaissances plus avancées, comme dans les cas où on doit administrer de l'oxygène ou pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire (RCP).

Les FTSS ne mentionnent souvent que les premiers soins qui s'imposent en cas de surexposition très grave. La personne qui administre les premiers soins doit décider de la gravité de la situation avant d'entreprendre des mesures complètes. Il est plus facile de prendre une décision si on a reçu la formation d'usage, mais en cas de doute, on peut suivre les instructions données sur la FTSS.

Lorsque des soins médicaux s'imposent, il est bon d'avoir une FTSS à envoyer au service d'urgence avec la victime. Si cela n'est pas possible, on enverra une étiquette du produit ou encore un contenant étiqueté, si le format le permet. Le personnel médical doit savoir de quelle substance il s'agit et quelles sont les premiers soins qu'on recommande ou pratique. Certaines FTSS donnent même des instructions supplémentaires qui peuvent faciliter la tâche du médecin traitant. On y lira, par exemple, "Vérifier la fonction rénale pendant 24 heures".

VIII. MESURES PRÉVENTIVES

SECTION VIII - MESURES PRÉVENTIVES		
Mesures techniques (par ex. ventilation, isolation du procédé)		
Équipement de protection individuelle		
Gants (genre de tissu)	Protection des voies respiratoires	Protection des yeux
Vêtements	Autre	

La section "Mesures préventives" fournit l'information nécessaire pour mettre au point un programme permettant d'utiliser la substance en toute sécurité. Un programme complet de réduction des risques tient compte de tous les dangers possibles (incendie, réactivité et lésions corporelles). La FTSS renseigne ordinairement sur deux façons générales de limiter les conditions dangereuses : les mesures techniques, aussi appelées mesures d'ingénierie, et l'équipement de protection individuelle.

La FTSS donne ordinairement les précautions générales à prendre pour utiliser une substance sans danger dans des situations normales. Cependant, il pourrait être nécessaire d'avoir recours à des mesures différentes dans votre cas, à cause de l'usage particulier que vous faites de la substance en question et des méthodes de contrôle qui sont déjà en place. Il vous faut savoir quelles sont les mesures de contrôle qui s'imposent pour éliminer le danger relatif à chaque substance que vous utilisez au travail.

Mesures techniques

Les systèmes de contrôle technique ont pour but de réduire les dangers possibles, soit en éliminant la source de danger, soit en isolant le travailleur qui y est exposé. Ils comprennent la ventilation mécanique et l'isolement des procédés. Les systèmes de contrôle technique sont importants parce qu'ils sont intégrés aux méthodes de travail dans le but de réduire le danger.

Si on peut adopter une substance ou un procédé industriel moins dangereux, les systèmes de contrôle technique sont la meilleure solution. On les préfère à d'autres mesures de contrôle, comme l'emploi d'équipements de protection individuelle, car ils visent soit à éliminer le danger à sa source, soit à mettre un barrage permanent entre le travailleur et la source de danger.

La FTSS ne fournit pas ordinairement de particularités techniques, comme le débit de ventilation, la taille du ventilateur et ainsi de suite, étant donné que les dispositifs de contrôle doivent être adaptés à chaque milieu de travail particulier.

Il faut s'assurer que les systèmes de contrôle technique recommandés pour votre poste sont en bon état et sont en marche lorsque vous utilisez une substance dangereuse. Si le procédé change, il pourrait être nécessaire de changer la technique de contrôle aussi.

Équipement de protection individuelle

C'est sous cet en-tête qu'on trouve les renseignements nécessaires pour choisir de l'équipement de protection individuelle, comme des vêtements de protection et des dispositifs de protection des yeux et des voies respiratoires.

Vêtements de protection

Les vêtements de protection comprennent des articles comme les gants, tabliers, combinaisons et bottes. La FTSS devrait vous indiquer de quels tissus les vêtements de protection doivent être faits, car il n'existe aucun tissu capable de résister à toutes les substances chimiques. Prenons comme exemple le cas de l'alcool polyvinylique, qui offre une excellente protection contre le diisocyanate de toluène, mais résiste mal au trichloroéthylène. Certaines FTSS disent seulement que le matériau doit être imperméable ou résistant. Dans ce cas, il faut se renseigner quant au matériau particulier dont l'article doit être fait. Il se pourrait que le fabricant ou fournisseur du produit chimique en question ou un fabricant de vêtements de protection puissent vous renseigner à ce sujet.

Autant que possible, on doit porter des vêtements de protection résistant à toutes les substances chimiques dangereuses auxquelles on risque d'être exposé dans l'exécution d'une tâche particulière.

Protection des yeux

On indique sous cet en-tête le genre de protection des yeux qui pourrait être nécessaire lorsqu'on travaille avec la substance en question. Les dispositifs de protection des yeux les plus répandus sont les lunettes de sécurité et les lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection des voies respiratoires

Il existe plusieurs genres de dispositifs de protection des voies respiratoires et il pourrait être nécessaire de changer de dispositif selon la quantité de substance dangereuse qui se trouve dans l'air. Un dispositif efficace contre certains genres de produits peut aussi ne procurer que peu ou pas de protection contre certaines autres substances. Il n'est ordinairement pas possible de donner toutes les particularités des dispositifs de protection des voies respiratoires sur une FTSS, faute d'espace, ou à cause du manque de détails sur le milieu de travail où ces dispositifs sont utilisés. Le choix du meilleur dispositif possible peut être très compliqué et il faut ordinairement procéder à une analyse du milieu de travail. Cette analyse doit être faite par une personne qui connaît bien le milieu et les méthodes de travail et qui possède les connaissances nécessaires pour évaluer les conditions pouvant présenter un danger quelconque.

S'il est nécessaire d'utiliser des dispositifs de protection des voies respiratoires dans votre milieu de travail, il faut instituer un programme complet prévoyant le choix des dispositifs appropriés, les essais d'ajustement, la formation et l'entretien.

Selon la nature du travail, il peut être nécessaire d'utiliser des dispositifs de protection individuelle tout le temps, à des moments donnés ou seulement en cas d'urgence. Chaque travailleur doit savoir quel est l'équipement de protection qui s'applique à son cas, savoir où, quand et comment utiliser cet équipement et reconnaître toute défectuosité. Il doit aussi être capable d'entretenir son équipement.

Certaines FTSS ne donnent aucune information quant à l'équipement de protection individuelle. Si vous considérez que des possibilités d'exposition dangereuse existent dans votre cas, consultez l'article "Voies d'exposition" à la section "Propriétés toxicologiques". S'il existe un danger d'exposition quelconque, on indiquera par quelle voie cette exposition peut se produire et vous devrez obtenir des conseils quant au port d'équipement de protection. Par exemple, si vos mains entrent en contact avec une substance qui peut abîmer la peau ou être absorbée par elle, il se pourrait que vous deviez porter des gants de protection.

IX. ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

SECTION IX - ENTREPOSAGE ET MANUTENTION
Consignes d'entreposage
Équipements et méthodes de manutention

Consignes d'entreposage

L'information donnée sous cet en-tête fournit des conseils quant aux conditions nécessaires pour entreposer la substance en question avec sécurité. Dans le cas d'une substance inflammable, on dira souvent, par exemple, "Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition". La FTSS peut aussi donner des renseignements sur les genres de substances chimiques qu'il faut ÉVITER d'entreposer à proximité du produit.

Les recommandations relatives à l'entreposage fournissent de bonnes indications de départ lorsqu'on décide de la manière d'entreposer certaines substances. Pour aménager un entreposage exempt de danger, il faut ordinairement tenir compte des particularités de votre milieu de travail et des méthodes d'entreposage qui s'appliquent aux substances que vous utilisez.

Équipements et méthodes de manutention

Vous trouverez ordinairement sous cette vedette un exposé des mesures de sécurité qui s'imposent lorsqu'on utilise la substance donnée. Il se pourrait, par exemple, qu'on y recommande la mise à la terre du contenant dans le cas d'un liquide inflammable. Vous pourrez décider si ces instructions s'appliquent dans votre cas, selon l'utilisation que vous faites de la substance et les mesures de contrôle qui sont déjà en place. Une évaluation du travail que vous effectuez permettra de déterminer quelles sont les meilleures précautions à prendre. Il faut connaître les procédés de manutention qui ont trait particulièrement à votre travail.

X. MARCHE À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

SECTION X - MARCHE À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT
Nettoyage
Élimination des déchets

Nettoyage

Les instructions générales concernant le nettoyage en cas de déversement d'un produit sont données dans cette section. Cette information sert aux responsables de la planification des mesures d'urgence en cas de déversement. Il est ordinairement nécessaire d'avoir une formation spéciale en matière de nettoyage après une fuite ou un déversement. Vous devriez connaître le programme de mesures d'urgence qui s'applique à votre zone de travail.

Élimination des déchets

L'information relative à l'élimination des déchets sert à ceux qui font la planification des mesures à prendre dans ce domaine. La FTSS n'indique ordinairement pas toutes les mesures et précautions qui s'imposent en matière d'élimination des déchets dangereux, car on n'y cite pas les règlements fédéraux, provinciaux et régionaux qui doivent être respectés. Il faut s'adresser aux bureaux respectifs de votre région pour obtenir ces renseignements.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECTION XI - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
Indications particulières quant à l'expédition
Sources consultées

Rédigée par (groupe, service, etc.)	N° de téléphone	Date

La section "Renseignements supplémentaires" fournit toute information que l'auteur de la FTSS trouve nécessaire d'ajouter pour qu'on utilise la substance en question avec sécurité. On y donne parfois les sources qui ont été consultées au moment de rédiger la FTSS et on peut se référer à cette liste pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du produit chimique.

CONCLUSION

Il est important de se rappeler qu'une FTSS n'est pas en soi une source complète d'information en matière d'hygiène et de sécurité, car elle a été rédigée pour servir dans plusieurs milieux de travail différents et ne peut donc pas donner les conseils qui conviennent dans chaque cas particulier. Cependant, la FTSS est un point de départ essentiel lorsqu'on désire élaborer un programme intégral d'hygiène et de sécurité en ce qui a trait à une substance donnée. Les questions qui apparaissent à la page suivante vous aideront à déterminer quels sont les renseignements particuliers qui vous permettront de travailler sans danger avec une substance quelconque.

Points importants à considérer lorsqu'on consulte une FTSS

Identification

Avez-vous bien la FTSS qui correspond à la substance que vous utilisez ou avez l'intention d'utiliser?

La FTSS que vous avez est-elle à jour?

La description de la substance sur la FTSS correspond-elle à la substance que vous avez en main?

Dangers possibles

Cette substance peut-elle brûler ou exploser?

Cette substance est-elle instable? Si oui, dans quelles conditions?

Cette substance peut-elle réagir avec d'autres produits chimiques? Si oui, quels sont-ils?

Cette substance peut-elle être nuisible pour la santé? Connaissez-vous les symptômes d'une surexposition possible? Avez-vous parlé avec votre médecin des effets qu'elle peut produire sur votre santé?

Mesures préventives

Faudrait-il mettre en place des mesures techniques pour limiter l'exposition dans votre milieu de travail?

Est-il nécessaire d'user de précautions spéciales pour la manutention de cette substance?

Avez-vous besoin d'équipement de protection?

Faut-il faire attention lorsqu'on mélange cette substance avec d'autres produits chimiques?

Doit-on assurer des conditions d'entreposage spéciales pour cette substance?

Mesures d'urgence

Savez-vous comment procéder en cas d'incendie ou d'explosion?

Connaissez-vous les premiers soins qu'il faut donner en cas de surexposition?

Savez-vous quelles sont les mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite?

Savez-vous où se trouve le nécessaire d'urgence et comment vous en servir?